
Présidence : République tchèque

926^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 2 octobre 2019

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 05
Reprise : 15 heures
Clôture : 15 h 45

2. Président : Ambassadeur I. Šrámek
M. D. Řezníček

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LA
RÉSOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
DE L'ONU

- *Exposé de la colonelle M. Dvořáková, Chef de la section de la communication avec le public, État-major général des Forces armées tchèques*
- *Exposé du colonel C. A. McKenna, Directeur des plans aériens, Aviation royale canadienne*
- *Exposé de M^{me} R. Blum et du lieutenant-colonel P. Östman, représentants suédois du Nordic Centre for Gender in Military Operations*

Président, colonelle M. Dvořáková (FSC.DEL/198/19 OSCE+),
colonel C. A. McKenna (FSC.DEL/199/19 OSCE+),
lieutenant-colonel P. Östman, M^{me} R. Blum (FSC.DEL/200/19 OSCE+),
Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro
et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de
stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le
Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de
l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie,
Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/201/19),

Slovénie (FSC.DEL/195/19), Slovaquie, Suède, Géorgie (FSC.DEL/196/19 OSCE+), Arménie, Suisse (FSC.DEL/197/19 OSCE+), Canada, Turquie, États-Unis d'Amérique, Italie, Saint-Siège, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Royaume-Uni) (annexe 1)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/204/19 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/202/19), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie
- b) *Exercice militaire d'envergure effectué par l'Arménie du 24 septembre au 6 octobre 2019* : Azerbaïdjan (annexe 2), Arménie (annexe 3)
- c) *Participation des Forces de sécurité du Kosovo à l'exercice militaire « Albanian Effort 19 », réalisé en Albanie du 9 au 17 septembre 2019* : Fédération de Russie (annexe 4), Royaume-Uni

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Suisse, Président
- b) *Rapport de la Présidence sur la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019, tenue à Vienne du 25 au 27 juin 2019 (PC.DEL/1062/19)* : Coordonnatrice de la Présidence du FCS pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019 (Grèce)
- c) *Exercice militaire « Silver Arrow 2019 », qui se déroule sur le territoire de la Lettonie du 23 septembre au 6 octobre 2019* : Lettonie
- d) *Visite d'inspection effectuée en Espagne du 16 au 20 septembre 2019* : Espagne
- e) *Retraite politico-militaire tenue à Bratislava les 30 septembre et 1^{er} octobre 2019* : Slovaquie

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 octobre 2019 à 10 heures, Neuer Saal



926^e séance plénière

Journal n° 932 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU COORDONNATEUR DU FCS POUR LES
QUESTIONS RELATIVES À LA RÉOLUTION 1325 DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ DE L'ONU (ROYAUME-UNI)**

Monsieur le Président,

Je voudrais commencer par remercier les intervenants pour leurs exposés, qui étaient parmi les plus intéressants que j'ai entendus au sein du FCS depuis longtemps. Je me dois aussi de remercier la Présidence tchèque du FCS, non seulement pour avoir fait en sorte que ce thème de la plus haute importance continue de figurer au centre de nos préoccupations, mais aussi pour avoir une fois de plus assuré la parité parmi les invités. J'ai particulièrement pris note des observations des intervenants sur l'efficacité opérationnelle et notamment de l'observation faite par la colonelle Magdalena selon laquelle « la démographie ne nous laisse pas le choix ».

Bien que l'on considère généralement que la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU porte sur les femmes et la paix et la sécurité, je crois que c'est quelque peu trompeur. Il ne s'agit pas seulement des femmes, mais aussi des droits de la personne ainsi que de paix et de sécurité globales. La résolution 1325 nous concerne tous dans cette salle. Il s'agit de paix et de sécurité inclusives, de prise en compte de perspectives et de façons de penser différentes. Il s'agit de veiller à ce que les efforts visant à prévenir les conflits, à y faire face et à les résoudre prennent en considération les besoins de l'ensemble de la société.

Nous entendons parler chaque semaine dans cette enceinte du travail remarquable accompli par la Mission spéciale d'observation (MSO) dans l'est de l'Ukraine. Les femmes continuent de jouer un rôle particulièrement actif dans la société ukrainienne, y compris en tant que militantes des droits de la personne, et en assurant un accès à l'aide humanitaire, à l'éducation et aux soins de santé de part et d'autre de la ligne de contact. Mais, comme dans tant d'autres domaines, les femmes sont sous-représentées au sein de la MSO. Bien que la Mission ait adopté un plan d'action en faveur de l'égalité des genres en mars dernier et qu'elle ait mis en place un réseau de points de contact pour les questions de genre, seulement 20 % des observateurs sont des femmes et elles sont également peu nombreuses à exercer des fonctions de haute direction et d'encadrement sur le terrain. Nous devons faire mieux.

Nous pouvons tous aussi faire évoluer les choses, ici-même à Vienne, jour après jour. Nous devons encourager la parité parmi les intervenants et des processus de recrutement sensibles aux différences entre les sexes, inciter nos capitales à proposer des candidates féminines, en particulier pour les missions de terrain et les institutions autonomes, et être très attentifs aux formulations que nous utilisons. Stagiaire ou ambassadeur, chaque voix devrait compter. Ce que nous disons peut changer le cours des choses ; nous devrions choisir soigneusement nos mots et montrer l'exemple.

Je félicite le Secrétariat pour les mesures qu'il a déjà prises. Mais, une fois de plus, on peut et on devrait faire plus. Le Secrétaire général a lancé un programme de formation aux questions de genre destiné à son équipe de direction, qui a été, je crois, bien accueilli. Il serait, je pense, utile qu'une version de cette formation soit dispensée plus largement aux autres membres du personnel de l'OSCE. Elle pourrait même éventuellement être mise à la disposition, sur une base volontaire, des diplomates qui intègrent les délégations à Vienne.

Je tiens à féliciter les États participants qui ont déjà fait en sorte que les femmes soient bien représentées dans leurs forces de sécurité. Je voudrais vous demander de nous faire part de vos expériences afin que nous puissions tous mieux faire, en particulier pour ce qui est de la représentation des femmes aux postes de décision élevés. Vous pouvez donner l'exemple et nous montrer la voie à suivre. À l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325, soyons ambitieux et œuvrons ensemble pour tenir les engagements auxquels nous avons souscrit en 2000.

Je suis officier, et nous avons une responsabilité particulière dans ce domaine. Je suis heureux de vous annoncer que le Réseau « Femmes, paix et sécurité », qui a été créé par les chefs d'état-major du Bangladesh, du Canada et du Royaume-Uni, est désormais dans sa deuxième année. Il ne peut être que positif de voir des officiers supérieurs encourager activement la participation des femmes dans leurs forces armées et intégrer les questions de genre dans leur analyse de l'environnement humain et leur planification. Je tiens aussi à faire l'éloge du travail accompli par le Nordic Centre for Gender in Military Operations, qui dispense des cours remarquables, avec le soutien des Pays-Bas et du Canada. J'encouragerai par ailleurs les États participants à faire en sorte que leurs dirigeants militaires participent à la conférence de l'Initiative pour la prévention de la violence sexuelle dans les conflits, qui se tiendra à Londres du 18 au 20 novembre. Deux tables rondes sur le rôle des militaires dans la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et les réponses à ces violences y seront organisées.

Je suis également membre du réseau MenEngage de l'OSCE. Ce réseau entend faire fond sur les solides fondations établies par l'Ambassadeur Benedejčič et je sais que l'Ambassadeur Bush est très désireux de poursuivre les travaux de son prédécesseur en faisant prendre conscience de l'influence que les hommes peuvent avoir pour mettre fin à la violence fondée sur le genre et dénoncer les inégalités. Le réseau œuvrera en faveur de la parité des genres à tous les niveaux d'emploi à l'OSCE, de mesures énergiques contre la discrimination fondée sur le genre, d'une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et d'une participation pleine et effective des femmes à la prévention, au règlement et à la médiation des conflits.

La Bourse pour la paix et la sécurité, créée par l'OSCE et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, en sera au printemps prochain à sa troisième édition. Elle vise à

accroître la participation des jeunes administrateurs, en particulier des femmes, à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. Elle comprend huit semaines de formation en ligne suivie d'un cours présentiel d'une semaine dispensé ici à Vienne. À ce jour, 200 personnes ont bénéficié de cette bourse, qui a obtenu le Prix des champions du genre de l'OSCE. Le cours de l'année prochaine devrait également être complet. Je vous prie d'envisager de contribuer au financement de ce programme qui est des plus utiles.

Je m'associe à l'appel lancé par l'Union européenne à l'OSCE pour qu'elle adopte son propre plan d'action à l'échelle de l'Organisation pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Adopter notre propre plan d'action avant octobre de l'année prochaine constituerait, me semble-t-il, un moyen très approprié de célébrer le vingtième anniversaire de cette résolution capitale.

Le nombre d'États participants disposant de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 augmente certes, mais lentement. Moins des deux tiers d'entre eux ont un plan d'action national. Une fois de plus, nous devons faire mieux. Si l'État que vous représentez figure parmi ceux qui n'ont pas encore adopté de plan, faites tout ce qui est en votre pouvoir pour y remédier. Entretenez-vous avec vos collègues ici présents ; ils ont acquis une vaste expérience et vous conseilleront et vous aideront volontiers. La mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 sera utile pour tous.

Merci de votre attention. Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



926^e séance plénière

Journal n° 932 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AZERBAÏDJAN

Monsieur le Président,

Pour la deuxième fois cette année, la délégation de la République d'Azerbaïdjan prend la parole pour appeler l'attention du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur les exercices militaires illégaux effectués par l'Arménie dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

Selon des sources gouvernementales officielles et les médias arméniens, des exercices militaires d'envergure ont débuté en Arménie le 24 septembre et devraient se terminer le 5 octobre. Bien que l'Arménie ait notifié ces exercices militaires à l'OSCE, elle a dissimulé le fait que leur portée géographique allait être élargie illégalement aux territoires souverains de l'Azerbaïdjan occupés par l'Arménie.

Nous sommes donc confrontés à une situation dans laquelle l'Arménie notifie préalablement à l'OSCE des exercices militaires en se présentant faussement comme un État participant qui respecte ses engagements dans la dimension politico-militaire, puis mène les exercices illégalement dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, en violation flagrante de ses obligations internationales et des principes et engagements fondamentaux de l'OSCE. Les exercices actuels ne sont que le dernier ajout à un long catalogue de faits incontestables attestant de la présence et des activités militaires illégales de l'Arménie dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Ces exercices sont une illustration saisissante du fait que l'Arménie continue de violer de façon flagrante nos principes et nos engagements communs. Ils sont aussi contraires à la lettre et à l'esprit de tous les instruments de l'OSCE régissant le comportement militaire des États participants, notamment le Document de Vienne et le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

En juin dernier, l'Arménie a effectué des exercices militaires illégaux dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan alors même que les négociations menées sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE s'intensifiaient. En effet, ces exercices se sont déroulés la veille de la rencontre entre les ministres des affaires étrangères des deux pays à Washington. Ce n'est pas une coïncidence si les derniers exercices militaires illégaux en date ont été lancés peu après la récente rencontre des deux ministres à New York. C'est là une illustration de plus de l'intention réelle de l'Arménie de faire échec aux

négociations tout en exerçant et en formant ses forces armées afin de consolider son occupation des territoires de l'Azerbaïdjan.

Compte tenu des faits susmentionnés, nous demandons instamment à l'OSCE, en particulier au Groupe de Minsk de l'OSCE et à ses coprésidents, ainsi qu'à la Présidence slovaque de l'Organisation, de condamner ces violations scandaleuses de nos obligations et engagements communs et d'exiger que l'Arménie mette fin à son agression contre l'Azerbaïdjan, retire ses forces des territoires occupés et participe à des négociations de fond afin de trouver une solution politique durable au conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal du jour.

Merci, Monsieur le Président.



926^e séance plénière

Journal n° 932 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ARMÉNIE

Monsieur le Président,

Je voudrais exercer mon droit de réponse à la déclaration que vient de faire la délégation azerbaïdjanaise.

C'est la deuxième fois depuis le début de l'année que l'Azerbaïdjan prend la parole au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) pour porter des accusations sans fondement contre l'Arménie et présenter aux États participants ses arguments forgés de toutes pièces.

Naturellement, nous apprécions la tentative de la délégation azerbaïdjanaise d'informer les États participants sur l'exercice militaire en cours en Arménie. Toutefois, dans un esprit de transparence, nous avons nous-mêmes déjà notifié cet exercice au début de l'année. En outre, dans certaines de mes déclarations précédentes, j'ai abordé cette question en détail, soulignant que l'exercice se déroulerait sur le territoire arménien.

À cet égard, nous prions instamment la délégation azerbaïdjanaise de faire preuve du même enthousiasme en informant les États participants des exercices militaires effectués par leur propre pays. En effet, l'Azerbaïdjan n'a jamais notifié aucun de ses exercices militaires, une attitude qui ne peut être qualifiée que de violation flagrante et continue du Document de Vienne.

Il convient de souligner qu'à plusieurs reprises, l'Arménie a attiré l'attention sur des exercices militaires d'envergure menés en Azerbaïdjan sans qu'ils aient été notifiés. Au lieu d'engager un dialogue constructif sur cette question, l'Azerbaïdjan justifie constamment sa violation du Document de Vienne en invoquant le conflit du Haut-Karabakh et en présentant les exercices militaires comme un pas important vers la consolidation des Forces armées azerbaïdjanaises vis-à-vis de celles de l'Arménie et du Haut-Karabakh. Les autorités azerbaïdjanaises ne devraient donc pas s'étonner que d'autres parties organisent également des exercices.

En ce qui concerne la référence aux territoires dits « occupés » faite par la délégation azerbaïdjanaise dans sa déclaration, je voudrais lui rappeler que le peuple du Haut-Karabakh a exercé son droit à l'autodétermination, à la suite de quoi la République d'Artsakh est

aujourd'hui un État indépendant *de facto*, doté de ses propres autorités démocratiquement élues et de ses forces armées qui sont habilitées à mener des exercices, d'autant plus que l'Azerbaïdjan menace constamment de faire usage de la force.

Monsieur le Président,

Si l'Azerbaïdjan souhaite véritablement obtenir des détails sur les exercices militaires qui se déroulent à Artsakh, nous l'encourageons à coopérer directement avec les autorités élues de la République d'Artsakh. Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, l'OSCE dispose d'un outil très souple prévu à cet effet, à savoir les Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées, qui pourraient être appliquées efficacement dans cette situation particulière pour dissiper toutes les craintes.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal du jour.

Je vous remercie.



926^e séance plénière

Journal n° 932 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous avons pris note de la notification CBM/AL/19/0013/F25/0 que l'Albanie a diffusée par l'intermédiaire du Réseau de communication de l'OSCE et dans laquelle elle a indiqué que la Force de sécurité du Kosovo avait participé à l'exercice militaire multinational « Albanian Effort 19 », tenu du 9 au 17 septembre 2019.

À cet égard, nous estimons nécessaire de souligner qu'il est inadmissible que la Force de sécurité du Kosovo participe à ces exercices militaires, ce qui constitue à nos yeux une violation flagrante des dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans cette résolution, il est clairement demandé que les groupes armés d'Albanais du Kosovo soient démilitarisés, seule la présence sur le territoire du Kosovo de forces multinationales sous contrôle international étant autorisée.

La participation de la Force de sécurité du Kosovo à l'exercice militaire « Albanian Effort 19 » revêt une importance particulière dans le contexte de la décision adoptée par le soi-disant Parlement du Kosovo le 14 décembre 2018 concernant la transformation de la Force de sécurité du Kosovo en véritable « armée du Kosovo ».

Cette situation montre en particulier que les tentatives de certains États participants de l'OSCE visant à nous convaincre que la décision susmentionnée ne change pas la nature de la Force de sécurité du Kosovo ne reflètent pas la réalité : en fait, il s'agit de changer la nature d'une force de sécurité qui, jusqu'à récemment, remplissait des fonctions de protection civile, tout en augmentant ses effectifs, en créant des forces de réserve et en étoffant son arsenal.

Nous considérons que le projet de création d'une « armée du Kosovo », soutenu par plusieurs États participants de l'OSCE, est une grave provocation. Nous notons que cela aggrave et déstabilise la situation sur le territoire, en particulier à la veille des élections et dans un contexte de stagnation du dialogue Belgrade-Priština, qui se déroule sous les auspices de l'Union européenne.

Nous estimons que toutes les structures internationales et leurs États membres devraient s'abstenir de toute action contrevenant à la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU et à l'Accord de Florence sur la limitation des armements au niveau sous-régional (article IV de l'annexe 1-B de l'Accord de Dayton sur la Bosnie-Herzégovine, approuvé par la résolution 1031 (1995) du Conseil de sécurité), qui vise à maintenir la stabilité régionale avec l'assistance de l'OSCE.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que le texte de la présente déclaration soit annexé au journal du jour.